DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-395

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur Cédric THIBAUT
Président du club de badminton le Fouetté Isberguois
Domicilié à ISBERGUES, 3 rue Pierre Loti
Sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes :

- Le vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures au samedi 25 novembre 2023, 2 heures du matin.

Vu l'arrêté de M. le préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

Numéro : 62 SP02-1756 à la date du 14 mars 2002.

OBJET :

Autorisation d'ouverture temporaire
d'un débit de boissons
des 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Monsieur Cédric THIBAUT, Président du club de badminton Le Fouetté Isberguois est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes à l'occasion d'un tournoi qui se déroulera à ISBERGUES, complexe Edmond Mille, le vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures au samedi 25 novembre 2023, 2 heures du matin.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le sept novembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,